

Paroisse saint Pierre en Val de Loire

CARÊME 2022

*Rencontre et formation sur la
Pensée Sociale de l'Eglise*



V/VI

*Solidarité &
Option préférentielle
pour les pauvres*

Pensée sociale de l'Eglise

Paroisse St Pierre en Val de Loire
Semaines Sociales en Anjou

5^{ème} rencontre – Mardi 5 avril 2022

Solidarité & option préférentielle pour les pauvres

SOLIDARITE

Les 3 dimensions de la solidarité : Personnelle,
communautaire & Politique

Option préférentielle pour les pauvres

Témoignage (Simon de Cyrène et Association Lazare)

Tous les mardis, de 14h à 17h30

Prochaines rencontres :

Mardi 12 avril : **Récollecion du groupe de travail au Marillais (9h30-16h).**

Application de la pensée sociale de l'Eglise dans le travail, les relations,
l'entreprise, la bioéthique & les défis écologiques...

Jean XXIII, Mater et Magistra n°158 :

« Nous sommes tous solidairement responsables des populations sous- alimentées ».

Discours du Saint-Siège à l'ONU

sur la conférence des pays les moins avancés en mai 2001 :

« Notre but est de faire en sorte que la solidarité devienne une réalité. Nous devons créer un mouvement mondial qui considère la solidarité comme un devoir naturel de chaque personne, de chaque communauté, de chaque nation. La solidarité doit être un pilier naturel et essentiel de toute communauté politique... ».

(Référence à l'Encyclique *Centesimus Annus*, n° 31)

1 Les trois dimensions de la solidarité personnelle, communautaire et politique

1.1 Dimension personnelle de la solidarité

1.1.1 Non seulement altruisme, mais aussi compassion (souffrir avec)

Sollicitudo Rei Socialis (n°38 et 39) : « La solidarité, ce n'est pas un sentiment d'attendrissement superficiel pour les maux subis par tant de personnes, proches ou lointaines... parce que l'autre n'est pas un instrument quelconque dont on exploite à peu de frais la capacité travail et la résistance physique, pour l'abandonner quand il ne sert plus, mais comme notre « semblable » (Gn 2,18.20) ».

1.1.2 Solidarité samaritaine (Luc 10,29- 37)



1.2 La dimension communautaire de la solidarité : vers une culture de la solidarité

1.2.1 Des communautés de solidarité

*« Portez les fardeaux les uns des autres » : cette phrase concise de l'Apôtre résume le programme de la solidarité interhumaine et sociale. Solidarité veut dire l'un et l'autre, et s'il y a un fardeau, il est porté par l'ensemble de la communauté. Et donc : jamais l'un contre l'autre. Jamais les uns contre les autres et jamais le fardeau porté par un seul, sans l'aide d'autrui. Il ne peut y avoir de lutte plus efficace que la solidarité. Il ne peut y avoir un programme de lutte au-dessus de celui de la solidarité»
(Jean- Paul II le 12 juin 1987 à Gdansk).*

1.2.1 Des communautés de solidarité

Caritas in veritate n°38 : « À l'époque de la mondialisation, l'activité économique ne peut faire abstraction de la gratuité, qui répand et alimente la solidarité et la responsabilité pour la justice et pour le bien commun auprès de ses différents sujets et acteurs. Il s'agit, en réalité, d'une forme concrète et profonde de démocratie économique. La solidarité signifie avant tout se sentir tous responsables de tous ».

1.2.1 Des communautés de solidarité

Evangelii Gaudium au n° 188 : « Le mot "solidarité" est un peu usé et, parfois, on l'interprète mal, mais il désigne beaucoup plus que quelques actes sporadiques de générosité. Il demande de créer une nouvelle mentalité qui pense en termes de communauté, de priorité de la vie de tous sur l'appropriation des biens par quelques-uns ».

1.2.1 Des communautés de solidarité

34ème Congrégation Générale des Jésuites (décret 3) :

« L'expérience des dernières décennies nous a démontré que le changement social ne consiste pas seulement dans la transformation des structures économiques et politiques, car ces structures sont elles-mêmes enracinées dans des valeurs et des attitudes socio-culturelles. La libération humaine totale des pauvres et de nous tous repose sur l'établissement de communautés de solidarité aussi bien à la base et au niveau non-gouvernemental qu'au niveau politique, où nous pourrons tous travailler ensemble pour un développement humain intégral. Tout cela doit se faire dans un contexte de relations raisonnables et respectueuses entre les cultures, les différents peuples, l'environnement, et le Dieu vivant au milieu de nous ».

1.2.2 La solidarité comme nouveau moyen de vivre : le miracle du partage (Mc 6,30-44)



1.3 La dimension politique de la solidarité

Centesimus Annus au n°10 : « Ainsi, le principe de solidarité, comme on dit aujourd'hui, dont j'ai rappelé, dans l'encyclique *Sollicitudo Rei Socialis*, la valeur dans l'ordre interne de chaque nation comme dans l'ordre international, apparaît comme l'un des principes fondamentaux de la conception chrétienne de l'organisation politique et sociale. Il a été énoncé à plusieurs reprises par Léon XIII sous le nom d'« amitié » que nous trouvons déjà dans la philosophie grecque. Pie XI le désigna par le terme non moins significatif de « charité sociale », tandis que Paul VI, élargissant le concept en fonction des multiples dimensions modernes de la question sociale, parlait de « civilisation de l'amour ».

Fratelli Tutti n° 99 : « L'amour qui s'étend au-delà des frontières a pour fondement ce que nous appelons "l'amitié sociale" dans chaque ville ou dans chaque pays. Lorsqu'elle est authentique, cette amitié sociale au sein d'une communauté est la condition de la possibilité d'une ouverture universelle vraie. Il ne s'agit pas du faux universalisme de celui qui a constamment besoin de voyager parce qu'il ne supporte ni n'aime son propre peuple. Celui qui a du mépris pour son propre peuple établit dans la société des catégories, de première ou de deuxième classe, de personnes ayant plus ou moins de dignité et de droits. De cette façon, il nie qu'il y a de la place pour tout le monde ».

1.3.1 La solidarité nécessairement référée à la justice

Caritas in veritate n°28 :

« L'ordre juste de la société et de l'État est le devoir essentiel du politique. Un État qui ne serait pas dirigé selon la justice se réduirait à une grande bande de vauriens, comme l'a dit un jour saint Augustin... La justice est le but et donc aussi la mesure intrinsèque de toute politique ».

1.3.2 Justice-solidarité par des médiations : le jugement final (Mt, 25, 31-46)



Temps de carrefour... mes notes...

La solidarité aujourd'hui... votre avis !

2- Solidarité et option préférentielle pour les pauvres

N° 42 de l'encyclique Sollicitudo rei Socialis (1987) : Sollicitude nouvelle à la question sociale) : « L'option ou amour préférentiel pour les pauvres est une option ou une forme spéciale de priorité dans la pratique de la charité chrétienne dont témoigne toute la tradition de l'Eglise. Elle concerne la vie de chaque chrétien, en tant qu'il imite la vie du Christ, mais elle s'applique aussi à nos responsabilités sociales et donc à notre façon de vivre... Aujourd'hui, cet amour préférentiel ne peut pas embrasser les multitudes immenses des affamés, des mendiants, des sans-abri, des personnes sans assistance médicale et, par-dessus tout sans l'espérance d'un avenir meilleur ».

Evangelii gaudium au n°189 : « La solidarité doit être vécue comme la décision de rendre au pauvre ce qui lui revient. Ces convictions et pratiques de solidarité, quand elles prennent chair, ouvrent la route à d'autres transformations structurelles et les rendent possibles. Un changement des structures qui ne génère pas de nouvelles convictions et attitudes fera que ces mêmes structures tôt ou tard deviendront corrompues, pesantes et inefficaces ».

Evangelii gaudium au n°198 :

« Pour l'Église, l'option pour les pauvres est une catégorie théologique avant d'être culturelle, sociologique, politique ou philosophique. Dieu leur accorde « sa première miséricorde ». Cette préférence divine a des conséquences dans la vie de foi de tous les chrétiens, appelés à avoir « les mêmes sentiments qui sont dans le Christ Jésus » (Ph 2, 5). Inspirée par elle, l'Église a fait une option pour les pauvres, entendue comme une « forme spéciale de priorité dans la pratique de la charité chrétienne dont témoigne toute la tradition de l'Église ». Cette option – enseignait Benoît XVI – « est implicite dans la foi christologique en ce Dieu qui s'est fait pauvre pour nous, pour nous enrichir de sa pauvreté ». Pour cette raison, je désire une Église pauvre pour les pauvres. Ils ont beaucoup à nous enseigner ».

Laudato Si' n°49 : « Mais aujourd'hui, nous ne pouvons pas nous empêcher de reconnaître qu'une vraie approche écologique se transforme toujours en une approche sociale, qui doit intégrer la justice dans les discussions sur l'environnement, pour écouter tant la clameur de la terre que la clameur des pauvres ».

2.1 L'option prioritaire pour les pauvres est un comportement moral qui correspond à un choix particulier, mais ce choix relève en quelque sorte du facultatif.

2.2 L'option prioritaire pour les pauvres est une conséquence éthique/morale de la foi.

2.3 L'Évangile ne se contente pas de faire de l'option pour les pauvres une conséquence éthique de la foi, il va plus loin : il considère que cette option est aussi une condition nécessaire à l'existence même de la foi. L'option pour les pauvres ne découle pas seulement de la foi, elle est constitutive de la foi.

Temps de carrefour... mes notes...

*L'option pour les pauvres ne découle pas seulement de la foi,
elle est constitutive de la foi
Qu'en pensez vous ?*

Témoignage... mes notes...

Pierre-Georges Schmieder- Bergantz



Simon de Cyrène

Notre prière :